

⑭

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑮ Date de dépôt : 26.01.90.

⑯ Priorité :

⑰ Date de la mise à disposition du public de la demande : 02.08.91 Bulletin 91/31.

⑱ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑲ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑳ Demandeur(s) : SALOMON (S.A.) — FR.

㉑ Inventeur(s) : Bonaventure Laurent.

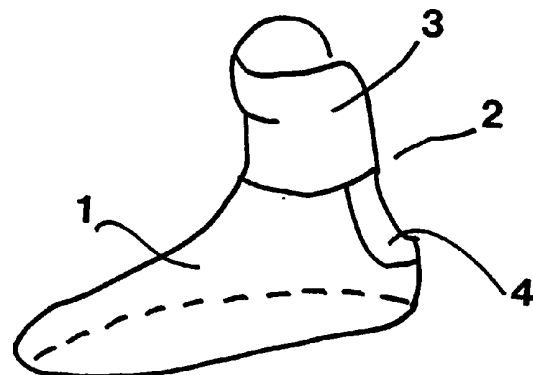
㉒ Titulaire(s) :

㉓ Mandataire : Hagry François Conseil en Brevets d'Invention.

㉔ Housse de confort pour un organe semi-rigide de maintien du pied dans une chaussure.

㉕ La housse (2) s'assujettit sur un organe de maintien semi-rigide, par exemple un chausson (1), au moyen d'un rabat (3), à la manière d'un revers. La housse (2) porte en outre des parties rembourrées qui assurent le confort du pied du porteur en coopération avec l'organe semi-rigide (1). Hormis le rabat (3), la housse (2) peut avoir des parties extensibles coopérant avec l'organe semi-rigide (1) et des moyens d'assujettissement non permanent (4) sur cet organe.

L'amovibilité de la housse (2) permet de la stocker indépendamment des organes de maintien (1) et de la remplacer si besoin est, sans nécessité de mise au rebut de l'organe de maintien (1).



La présente invention est relative aux organes de confort et de maintien du pied du porteur à l'intérieur de chaussures de sport, par exemple pour le ski ou la montagne, et notamment à coque rigide. Elle concerne plus particulièrement une housse amovible pour recouvrir au moins  
5 partiellement ces organes de confort et de maintien.

Les organes de confort et de maintien du pied disposés à l'intérieur de la chaussure sont des rembourrages relativement rigides pour conserver leur forme fonctionnelle, et relativement mous, également, pour éviter, au moins aux endroits critiques, des pressions de contact qui  
10 pourraient être douloureuses. Il s'agit par exemple de chaussons internes, de cales arrière, de languettes avant ou d'autres accessoires.

Les fonctions de maintien ou serrage ou calage et celles de confort proprement dit étant distinctes, ces organes se présentent souvent sous la forme d'une superposition, au moins localement, d'une sorte de  
15 coquille assurant la tenue mécanique sur laquelle est rapporté un habillage en matériau plus mou devant assurer plus particulièrement le confort du pied. Le rapport de cet habillage est usuellement réalisé une fois pour toutes par collage ou couture, par exemple, ce qui pose des problèmes de compatibilité entre les divers matériaux utilisés, notamment dans la recher-  
20 che de la diminution des coûts de réalisation : utilisation de matériaux spécifiques, perforages pour les coutures et complexité de l'assemblage ...

Par ailleurs, ces organes de maintien et de confort, et notamment leur habillage mou et plus particulièrement les parties situées au voisinage du haut de la tige de la chaussure, sont soumis à des phénomènes  
25 d'usure dus aux chausages et déchausages répétés et à des dégradations et salissures dues à des agents extérieurs. Aussi, dans le seul cas connu d'une cale arrière, a-t-on cherché notamment dans les endroits critiques qui viennent d'être évoqués, à protéger l'habillage mou par une peau à la fois souple et résistante aux agressions mentionnées, ce qui a conduit  
30 à constituer sur la partie semi-rigide de l'organe de maintien, une sorte de housse composée de l'habillage mou de confort et de sa peau de protection qui peut, le cas échéant,, se rabattre au moins partiellement par déformation élastique, sur la partie semi-rigide dans les zones critiques dont il a déjà été question plus haut. Cependant, ces enveloppes ou housses restent  
35 toujours rapportées à demeure sur la partie semi-rigide des organes de maintien et de confort par les moyens traditionnels que sont la couture ou le collage sur des longueurs ou surfaces importantes. Le remède aux incon-

vénients évoqués n'est donc qu'un retard dans les dégradations dues à l'usage puisque c'est la housse fixe qui va les subir, housse qui ne pourra être remplacée qu'avec la totalité de l'organe qu'elle est destinée à protéger.

5 La présente invention vise à s'affranchir des inconvénients et insuffisances qui viennent d'être commentés en proposant pour les organes de maintien et de confort du pied, une housse totalement amovible, c'est-à-dire qui pourra être aisément séparée de la partie semi-rigide de l'organe considérée pour être par exemple lavée, réparée ou tout simplement  
10 remplacée sans que l'organe de maintien et de confort doive être mis au rebut et remplacé dans son intégralité.

La suppression des coutures ou collages, notamment dans le cas de cales arrière ou de languettes avant permettra un plus grand choix de matériaux, tels par exemple que des polyuréthanes différents de ceux  
15 utilisés présentement, moins lourds et plus rigides pour la partie semi-rigide des organes de maintien, puisqu'il n'y aura plus nécessité de perçage.

Par ailleurs, cette suppression des coutures ou collages va se traduire par un gain de temps non négligeable lors du montage de la  
20 housse sur un support semi-rigide. Elle permettra en outre, le choix cas par cas des housses selon leur épaisseur, en vue du confort spécifique souhaité, et selon leur coloris.

Il faut en outre noter que la séparation entre le support de maintien et la housse de confort permet de stocker ces éléments séparément,  
25 ce qui donne une plus grande souplesse dans le choix de ces éléments pour leur assemblage.

Les caractéristiques de l'invention et d'autres avantages apparaîtront à la lumière de la description qui suit et pour l'intelligence de laquelle on se référera aux dessins, dont :

- 30 - la figure 1 représente un mode d'exécution de l'invention pour chausson de confort et de maintien pour une chaussure à entrée arrière,  
- la figure 2 montre un autre mode d'exécution d'une housse selon l'invention, toujours adaptée à un chausson,  
- la figure 3 illustre un troisième mode d'exécution, toujours pour un  
35 chausson.

- la figure 1 représente, à titre d'exemple non limitatif, un chausson 1 usuel, ouvert vers l'arrière pour une chaussure à entrée arrière. Ce chausson 1, en matériau semi-rigide, assure entre autres la fonction de maintien du pied dans la coque rigide de la chaussure. La fonction de confort est assurée par une enveloppe interne, ou chaussette 2, présentant les rembourrages appropriés pour le pied du porteur, et qui vient pénétrer dans le chausson 1. C'est cette chaussette 2 qui, avec le chausson 1, semi-rigide, assure le maintien et le confort du pied dans la coque rigide de la chaussure.

10 Selon l'invention, cette chaussette 2, qui comprend de façon connue des rembourrages de confort pour les zones sensibles du pied du porteur, n'est aucunement liée au chausson semi-rigide 1, mais présente dans sa partie supérieure, c'est-à-dire celle relative à la tige du chausson 1, un rabat 3, par exemple en matériau relativement élastique, qui vient, en forme de véritable housse, se rabattre sur toute la partie antérieure supérieure de la tige du chausson 1, à la manière d'un revers de vêtement, tel par exemple un revers de manche ou d'une chaussette rabattue sur le bord supérieur du collier de la tige d'une chaussure.

20 Ce rabat 3 peut ne pas pouvoir assurer une liaison suffisamment effective entre la housse de confort et son support semi-rigide, aussi est-il loisible de munir tant la housse que son support semi-rigide, de moyens d'assujettissement non permanent, c'est-à-dire permettant toujours l'amovibilité entre la housse et son support. Ces moyens, référencés 4 à la figure 1, peuvent être de tout type approprié, notamment du genre boucles-crochets (parfois désigné sous la dénomination de "VELCRO"), ou à boutons à pression, ou autres, et disposés pour une part sur la housse, et pour l'autre, sur le support. Une partie à rabattre sur le support, comme le rabat 3 évoqué plus haut, peut être prévue à cet effet, comme illustré à la figure 1.

30 En variante, comme illustré schématiquement à la figure 2, cette fonction de liaison amovible de la housse ou chaussette 2 sur le chausson 1, peut être assurée avantageusement et économiquement par une extension liée par tout moyen approprié au rabat 3, et qui vient s'assujettir, essentiellement par les propriétés élastiques du matériau sur les bords de l'ouverture arrière du chausson 1, et notamment sous le talon de ce même chausson 1.

Cette extension de la chaussette 2, telle qu'elle vient d'être décrite, peut prendre une forme plus élaborée, et servir de housse à l'ensemble du chausson 1, comme représenté à la figure 3, et recouvrir complètement le côté externe de ce chausson. Dans ce cas, cette housse  
5 intégrale devra être en matériau suffisamment extensible, elle sera étanche, et les liaisons nécessaires à la construction de cette chaussette seront thermosoudées, de préférence à l'utilisation de coutures. Pour faciliter le montage des repères pourront être disposés sur la housse, notamment pour délimiter la zone extérieure de contact avec le côté  
10 externe de la semelle du chausson.

Ce qui vient d'être dit en référence à une housse en forme de chaussette venant se monter dans et sur un chausson est bien entendu également valable, avec l'avantage de la simplicité en plus, et sans qu'il y ait lieu de s'étendre, pour d'autres accessoires de maintien et  
15 de confort du pied, tels que des cales arrière ou des languettes avant pour les chaussures à entrée par l'avant.

RE V E N D I C A T I O N S

1.- Housse (2) de confort pour un organe semi-rigide de maintien (1) du pied dans une chaussure, notamment à coque rigide, caractérisée par le fait qu'elle est amovible, constituée de parties munies de rembourrages pour les zones sensibles du pied du porteur, et  
5 d'au moins un rabat (3) venant s'assujettir de façon amovible, à la manière d'un revers souple, sur l'organe semi-rigide (1).

2.- Housse selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'elle est munie, en plus du rabat (3), de moyens d'assujettissement (4) non permanent, coopérant avec des moyens correspondants portés par  
10 l'organe semi-rigide (1).

3.- Housse selon la revendication 2, caractérisée par le fait que les moyens d'assujettissement (4) de la housse (2) et les moyens correspondants portés par l'organe semi-rigide (1) sont du type boucles-crochets.

4.- Housse selon la revendication 2, caractérisée par le fait  
15 que les moyens d'assujettissement de la housse et les moyens correspondants portés par l'organe semi-rigide sont du type boutons à pression.

5.- Housse selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'organe semi-rigide (1) de maintien a la forme d'un chausson (1)  
20 à entrée arrière et la housse a la forme d'une chaussette abritée dans le chausson et s'assujettissant sur l'extérieur de la tige de ce chausson au moyen du rabat (3).

6.- Housse selon la revendication 5, caractérisée par le fait qu'en plus du rabat (3), elle comporte une extension (5) qui vient  
25 s'assujettir sous le talon du chausson (1).

7.- Housse selon la revendication 5, caractérisée par le fait qu'en plus du rabat (3), elle comporte une extension qui vient recouvrir  
intégralement la surface extérieure du chausson (1).

8.- Housse selon la revendication 1, caractérisée par le fait  
30 qu'elle est destinée à recouvrir, au moins partiellement, une cale arrière pour le pied du porteur.

9.- Housse selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'elle est destinée à recouvrir, au moins partiellement, une languette  
avant de chaussure à entrée par l'avant.

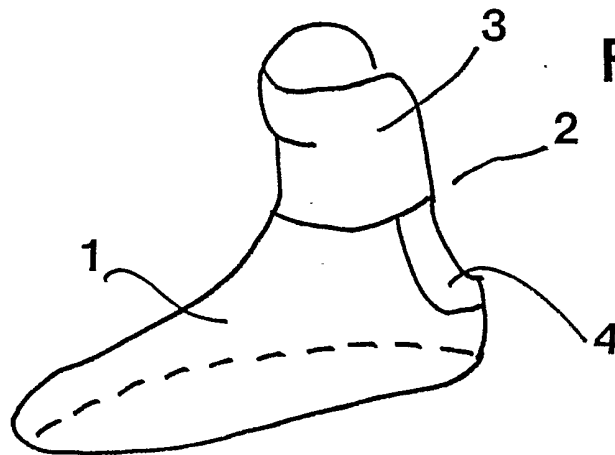


FIG. 1

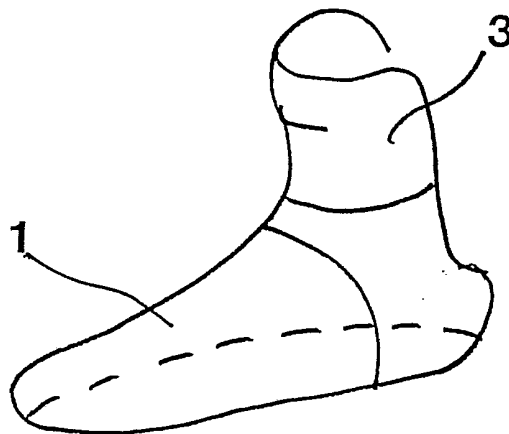


FIG. 2

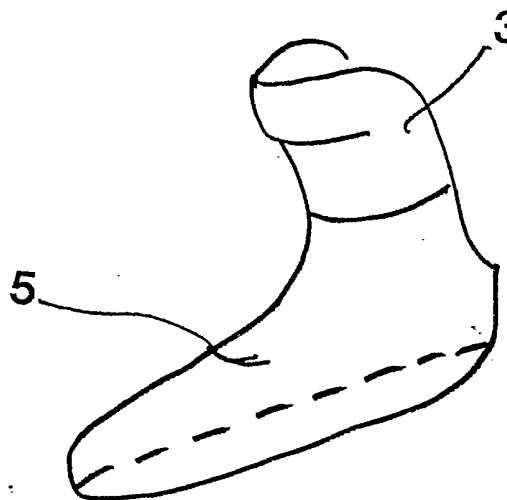


FIG. 3

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9001098  
FA 437181

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	EP-A-0 086 909 (LANGE) -----	1
A	DE-U-8 103 473 (WEINMANN) -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A 43 B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
09-10-1990		DECLERCK J.T.
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)